

EXTRAIT

N° 2026_CC_186

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de
Conseillers :

En
exercice 67

Présents 61

Votants 64

Dont 3 procurations

OBJET :

GEMAPI :

Document
d'organisation pour la
gestion, l'entretien et la
surveillance des digues
de Saint Hilaire
Fontaine et Charrin en
toutes circonstances



Certifié exécutoire

Reçu en préfecture
ou en Sous-Préfecture
le : 18/06/2026

Publié ou notifié
le : 18/06/2026

L'an deux mille vingt six le : Jeudi 4 Juin à 18 H 30
le Conseil Communautaire dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Luzy,
sous la Présidence de Mme Jocelyne GUÉRIN, Présidente de la
CCBLM.

Date de convocation : 28 Mai 2026

Etaient présents :

- Achun : Nicolas DECOURCHELLE
- Alluy : Marie-Bernard BENOIST Supplée Emmanuel PERRIN
- Aunay en Bazois : William BARDOT
- Avrée : Martine DUMONT
- Biches : Annie LECERF
- Brinay : Pierre TISSIER-MARLOT

- Cercy-la-Tour : Michel MULOT
François COMTE, Florence CIBICK,
Jacques DUBRESSON

- Charrin : Hervé GARÇON, Gilles TEULADE

- Châtillon-en-Bazois : Jean-Christophe SAVE,
Christine MASCARELLO,
Denis ARLAUD

- Chiddes : Eric VANNIER
- Chougny : Thierry LAPORTE
- Dun sur Grandry : /
- Fléty : Romain COUGNY
- Fours : David BONGARD
- Isenay : Pascal PETIT
- La Nocle-Maulaix : Pascal PERRIN
- Lanty : Joanna KAMINSKA-GALL
- Larochemillay : Nathalie MICHON
- Limanton : Patrick REVENEAU
- Luzy : Jocelyne GUERIN, Didier GUERIAUX,
Florence CHANDIOUX, Gilles GONIN,
Catherine BRESTEAU, Thierry DESCOURS,
Jean-Claude DESRAYAUD, Gislaine VINCENT

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260604-2026_CC_186-DE

S²LO

.../...

- **Maux** : Alice COURANJOU
- **Millay** : Gilles TALPIN
- **Montambert** : Marie-Christine ROY
- **Montapas** : Jean-Pierre FREGUIN
- **Montaron** : Monique JOUAULT
- **Mont et Marré** : Sylvain BONNODOT
- **Montigny sur Canne** : Daniel MAILLAULT

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260604-2026_CC_186-DE



- **Moulins-Engilbert** : Marie-Claire RANVIER, Manuel HOUSSAIS,
Jean-Paul LAMBOURG, Elisabeth JOSSE

- **Ougny** : Michel DURAND
- **Poil** : Vincent GOUÉFFON
- **Préporché** : **Fabrice PAUCHARD** Supplée **Estelle BLAUDIER**
- **Rémilly** : Jean-Paul MARGERIN
- **Saint Gratien Savigny** : Jean-Paul REVERDIAU
- **Saint Hilaire Fontaine** : Sylvie de QUATREBARBES

- **Saint Honoré les Bains** : Didier BOURLON, Raymond MATHIEU

- **Saint-Seine** : Jean-Marc GALERA
- **Savigny Poil Fol** : Bruno HERVÉ
- **Semelay** : /
- **Sermages** : **Alain COLLIN** Supplée **Dominique STRIESKA**
- **Tamnay en Bazois** : Christian SIMONET
- **Tazilly** : Pascal GUERIN
- **Ternant** : Olivier FOREST
- **Thaix** : **Jean-Jacques PLOUVIER** Supplée **David JOYEUX**
- **Tintury** : Pascale CHAMARD
- **Vandenesse** : Yves PERRAUDIN
- **Villapourçon** : Patrick LORGÉ

Procurations de :

- 1- M. Serge DUCREUZOT à M. Pierre TISSIER-MARLOT
- 2- M. Frédéric LEMOINE à M. David BONGARD
- 3- Mme Véronique VALET à M. François COMTE

GEMAPI :

Document d'organisation pour la gestion, l'entretien et la surveillance des digues de Saint Hilaire Fontaine et Charrin en toutes circonstances

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de GEMAPI, explique que la CCBLM est chargée depuis 2018 de la compétence GEMAPI, concernant, entre autres, les digues de Loire de St Hilaire Fontaine et Charrin. L'Etat en a assumé la charge jusqu'en 2024 et depuis la CCBLM s'organise pour l'entretien, la réparation, la réalisation de l'ensemble des obligations réglementaires ainsi que la surveillance en cas de crue.

La CCBLM a décidé d'adhérer à la plateforme territoriale portée par l'Etablissement public Loire pour nous aider à gérer toutes ces obligations et notamment la rédaction d'un document d'organisation qui doit regrouper l'ensemble des informations permettant de garantir une bonne organisation de la gestion des digues.

Notre document d'organisation est attendu par l'Etat avant fin juin 2026, date au-delà de laquelle nous ne serons plus dans une situation réglementaire.

Ainsi, sa version de travail actuelle (*en PJ*) montre plusieurs points pour lesquels la collectivité n'a pas de réponse :

- Mise à disposition d'agents de la collectivité pour la surveillance en cas de crue : minimum 2 personnes en simultané à prévoir, avec un roulement de minimum 6 personnes afin d'assurer des surveillances tous les 2 jours, week-end et jours fériés inclus, entre les mois de novembre et juin. Cependant, seules Marie Cazau et Maëlle Grangeon assurent la mission GEMAPI au sein de la CCBLM
- Passage d'une surveillance chaque jour de crue à une surveillance 1 jour sur 2 à confirmer (faisable et admissible par l'Etat si la surveillance est organisée de façon solide).
- Des lieux de stockage de matériel pour intervention en urgence en cas de crue sur les communes.

Les solutions envisageables sont les suivantes :

- Surveillance en interne à la CCBLM : astreintes à monter avec des agents disponibles et techniquement formés (coût et difficulté d'organisation à prendre en compte)
- Surveillance par un organisme extérieur et payé chaque année pour tenir l'astreinte avec surcoût en cas de sortie (coût à prendre en compte)
- Des solutions intermédiaires comme :
 - o La mise en place d'un système de garde par des habitants et élus intéressés du secteur mais organisé par la CCBLM pour garantir le planning validé par l'Etat. Avec formation de ces personnes par l'EPL et la fourniture ou la vérification du matériel de façon périodique (organisation à assurer de façon solide).

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260604-2026_CC_186-DE



.../...

- La mise à disposition d'un agent de la CC Sud Nivernais : solution vue entre techniciens et envisageable, mais à recaler politiquement. Ce serait très ponctuel en cas de souci d'organisation de notre côté, à considérer plutôt comme une solution de secours en cas d'absence d'un de nos agents/élus/habitant. (Coût et organisation à prendre en compte)

Avec les élections municipales, l'installation des conseils municipaux et l'organisation et l'installation de la CCBLM, le temps a manqué pour trouver des solutions sur l'ensemble de ces points. Il est donc convenu avec l'EPL de se rapprocher de l'Etat pour demander une prolongation du délai de réponse permettant d'organiser des rencontres entre la CCBLM et les communes concernées dans les prochaines semaines.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **Autorise l'EPL à solliciter, auprès des services de l'Etat concernés, une prolongation du délai pour la transmission du Document d'organisation pour la gestion, l'entretien et la surveillance de l'ouvrage en toutes circonstances**
- **Prend acte des actions à mener pour l'organisation de la gestion des digues de la CCBLM**

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260604-2026_CC_186-DE



**Pour copie certifiée conforme,
Fait à Moulins-Engilbert,
Le 4 juin 2026**

**La Secrétaire de Séance,
Annie LECERF.**



**La Présidente,
Jocelyne GUÉRIN.**